

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 juin 2017

Date d'affichage 27 juin 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 27 (+ 2 procuration)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20170706-DEL_17_07_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le TROIS JUILLET à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, M. Philippe GALLAND, Mme Marie-Josèphe JACOB, M. Jean THOREAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, M. Quentin GUTTIERRES, Mme Edith ALIX, Mme Sylvie FAVRET, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Mme Marie-Josèphe JACOB), M. Jean-Carles GRELIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Camille MORIN-BURRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REQUALIFICATION DE LA PLACE SAINT-JULIEN, DE LA RUE FLORANT, DE LA RUE ALFRED MARCHAND, DE LA PROMENADE DU GRAND ET PETIT MAIL : SIGNATURE DE DEUX CONVENTION AVEC LE C.A.U.E

CONSIDERANT le projet de revalorisation du patrimoine rural et urbain de la Place Saint-Julien, de la rue Florant, de la rue Alfred Marchand, de la Promenade du Grand et Petit Mail,

CONSIDERANT que pour ce faire, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, peut accompagner la commune pour ce projet,

CONSIDERANT le projet de convention pour la réalisation d'une étude exploratoire des possibilités de requalification des rues sus-visées,

CONSIDERANT le projet de convention pour l'organisation de la procédure de sélection d'un Maître d'œuvre pour la requalification des rues sus-visées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des deux projets de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer les conventions avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,
- Régler le montant de la participation auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,
- Effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant de mener à bien cette opération.

Pour copie conforme
Le Maire,

